

Additif

Générale

colonial

Additif n° 69-123/SG/ESJ à la décision n° 69-20/SG/ESJ du 2 janvier 1969.

n° 69-123/SG/ESJ à la

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

21 janvier 1969

Numéro JO

n° 3 du 10/02/1969

Date du numéro

10 février 1969

TEXTE INTÉGRAL

M Fahmi Ahmed Mohamed, titulaire du certificat d'études secondaires égyptien, équivalent. du baccalauréat, engagé en qualité d'élève-instituteur de 2° classe, est reclassé comme élève- l'instituteur de 11° classe pour compter du 2 janvier 1969. L'intéressé percevra mensuellement une indemnité, dite de stage, d'un montant égal aux 8/10 de la rémunération par un instituteur stagiaire de 1° classe (indice 500).